

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 Décembre 2018
Date d'affichage 11 Décembre 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20 (+ 5 procurations)
votants 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20181224-DEL_18_12_17_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2018
Affichage : 24/12/2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le DIX-SEPT DECEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. PERRE Thierry, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET

Excusés : Mme Josette JACOB, Mme MORIN-BURRE Camille, Mme DOLLON Sophie (Pouvoir donné à M. TACHEAU Jacky), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL), M. Quentin GUTIERRES.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Ferté-Bernard renforce sa politique sportive en faveur du sport en l'élargissant aux sportifs de haut niveau.

Il est évident que par leurs performances et leur valeur d'exemplarité auprès des jeunes, les sportifs de haut niveau contribuent à la valorisation de leur discipline et de leur club.

Ils participent aussi au rayonnement de notre ville en tant que véritables ambassadeurs du sport Fertois à l'extérieur.

Le Maire propose donc de mettre une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau amateurs licenciés au sein d'un club Fertois dans les disciplines olympiques individuelles. Les aides financières s'élèvent de 1 000 € à 3 000 € par athlète selon les modalités citées dans une convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (25 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

DECIDE d'accorder une enveloppe globale de 20 000€ annuelle à destination des athlètes de haut niveau pour l'année 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,
- A signer les conventions avec les Associations sportives
- A régler tous les frais qui en découlent

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU